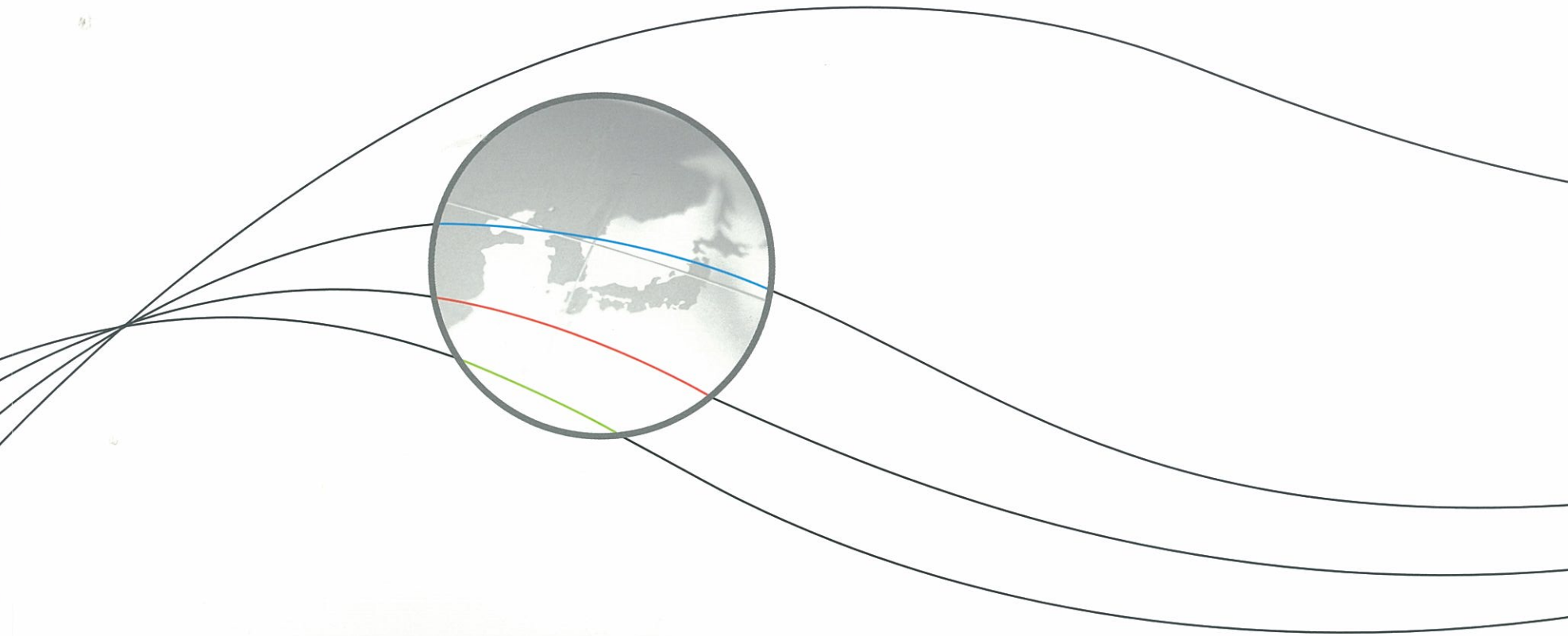


Mer de l'Est

Un toponyme vieux de deux millénaires





E

Introduction: Une mer, deux noms

La querelle concernant l'appellation de la zone maritime située entre la péninsule coréenne et l'archipel du Japon fait l'objet d'une attention grandissante de la part de la communauté internationale. D'une part, le Japon insiste pour que le seul nom de "Mer du Japon" soit retenu dans la mesure où ce dernier est largement en usage. D'autre part, la République de Corée propose que les deux noms, "Mer de l'Est" et "Mer du Japon," soient utilisés conjointement en attendant qu'un commun accord puisse être trouvé sur l'usage d'un seul toponyme. La Corée fonde son argumentation sur deux points : dans un premier temps, la Corée et le Japon utilisent deux noms différents pour parler d'une même zone maritime ; dans un second temps, l'utilisation simultanée de ces deux toponymes est en passe de se généraliser. Les organi-



Mer de l'Est

sations internationales concernées, ainsi que de nombreux gouvernements, recommandent à la Corée et au Japon de résoudre cette question par l'ouverture de négociations afin d'aboutir à un accord mutuel.

L'opposition des Coréens à l'usage du seul toponyme de "Mer du Japon" s'explique par le fait que si le nom "Mer de l'Est" a disparu des cartes mondiales sous l'occupation japonaise, au début du XXe siècle, les Coréens y ont fait référence sous cette appellation pendant deux millénaires et, aujourd'hui encore, il s'agit du toponyme en usage pour 50 millions de Coréens du Sud et 25 millions de Coréens du Nord. Par ailleurs, le terme "Donghae", qui signifie "Mer de l'Est" en français, est d'autant plus important pour les Coréens qu'il correspond au premier mot de leur hymne national.

Il est essentiel de remonter aux sources pour mieux comprendre l'origine de cette querelle. En effet, si la zone maritime en question est aujourd'hui plus largement connue sous l'appellation "Mer du Japon", c'est que l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI) a choisi d'utiliser ce toponyme dans son édition spéciale (No 23) de 1929, intitulée "Limites des Océans et des mers"; mais ce que le monde ne semble pas avoir compris à l'époque où l'OHI fut fondée - et plus particulièrement au moment de la publication de 1929 -, c'est que depuis l'annexion de la Corée par le Japon, le peuple coréen avait été contraint d'adopter la langue japonaise pour désigner ses propres reliefs, ses zones maritimes et même ses noms de famille qui furent japonisés. Le gouvernement japonais ne tient aucun compte de cette réalité historique et déclare que la "Mer du

Japon" n'a aucun rapport avec le colonialisme nippon du XXe siècle, en ajoutant que cette terminologie ayant été adoptée par la communauté internationale, dès le XIXe siècle, son usage s'avère acceptable. Ce faisant, il ne laisse aucune ouverture au compromis.

La présente brochure s'est fixé pour objectif de fournir les éléments de réponse à la double question de savoir d'une part pourquoi l'assertion du Japon est nulle et non avenue, et d'autre part pourquoi les deux noms, "Mer de l'Est" et "Mer du Japon", devraient être utilisés de concert pour faire référence à la zone maritime concernée. La preuve historique d'un soutien légitime à l'utilisation du nom "Mer de l'Est" sera établie sur des bases cartésiennes afin de résoudre cette double question.



Un nom au cœur de l'Histoire

La "Mer de l'Est", un toponyme en usage depuis plus de 2000 ans

Le nom d'un site reflète souvent son histoire, la culture, le mode de vie voire la philosophie du peuple qui y réside, et la "Mer de l'Est" ne déroge pas à la règle puisqu'elle puise sa source aux origines de l'Histoire des *Trois Royaumes* (*Samguksagi*, 三國史記) faisant remonter son emploi à l'an 59 A.C. dans un chapitre dédié au roi *Dongmyeong*, fondateur du royaume de Goguryeo (l'un des trois anciens royaumes de Corée). On peut donc affirmer que le terme "Mer de l'Est" est en usage depuis plus de 2000 ans, soit 1700 ans avant la première apparition du terme "Mer du Japon" dans le *Mappamundo* du missionnaire italien, Matteo Ricci, en 1602.*

firmant cet usage. C'est le cas de l'inscription figurant sur la stèle du roi Gwanggaeto, monarque de Goguryeo, érigée en l'an 414.** Le territoire de Goguryeo s'étendant alors aux confins de la Mandchourie, on peut considérer que le terme gravé sur la stèle ne désignait pas la seule zone maritime située à l'Est de la péninsule coréenne mais qu'il englobait plus généralement la zone côtière située à l'Est du continent eurasien.

● Quand la version chinoise du "Mappamondo" fut publiée à Beijing, la zone maritime longeant la côte ouest du Japon fut simplement transcrite en caractères chinois dont la lecture "Nihonkai" signifie "Mer du Japon".

●● La Stèle du roi Gwanggaeto fut élevée par le roi Jangsu en 414 A.D. en mémoire de l'œuvre accomplie par son père.

Différentes références historiques ultérieures con-

三國史記卷第十三

翰定雖時國變化向德功臣開府儀同三司檢校太尉守太僕門下侍中判尚書事兼禮部事集賢殿大學士監修國史上柱國致仕臣金富誠奉 宣撰

高句麗本紀第一 始祖 東明聖王 一境 瑋王

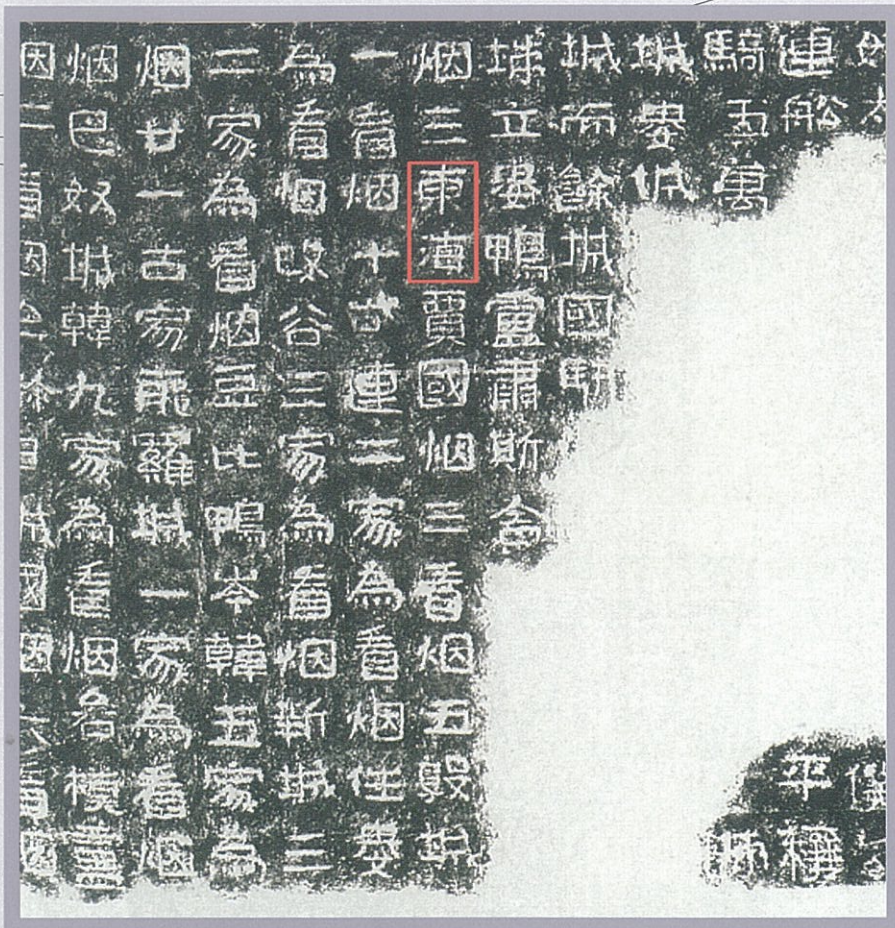
始祖東明聖王姓高氏諱朱蒙一云解先是扶餘王解夫婁老無子祭山川求嗣其兩御馬至鯤淵見大石相對流淚王怪之使人轉其石有小兒金色蛙形作蛙王喜曰此乃天賚我今亂乎乃收而養之名曰金蛙及其長立為太子後其相阿蘭弗曰日者天降我曰將使吾子孫

立國於此汝其避之

東海

濱有地號曰迦葉

原土壤膏腴宜五穀可都也阿蘭弗遂勸王移都於彼國號東扶餘其舊都有人不知所從來自稱天帝子解慕漱來都焉及解夫婁薨金蛙嗣位於是時得女子於太白山南優漱水間之曰我是河伯之女名柳花與諸弟出遊時有一男子自言天帝子解慕漱誘我於熊心山下鴨渌邊室中私之即往不返父母責我無媒而從人遂謫居優漱水金蛙異之幽閉於室中為日所炤引身避之日影又逐而炤之因而有孕生



DONG HAE (Mer de l'Est, 東海)

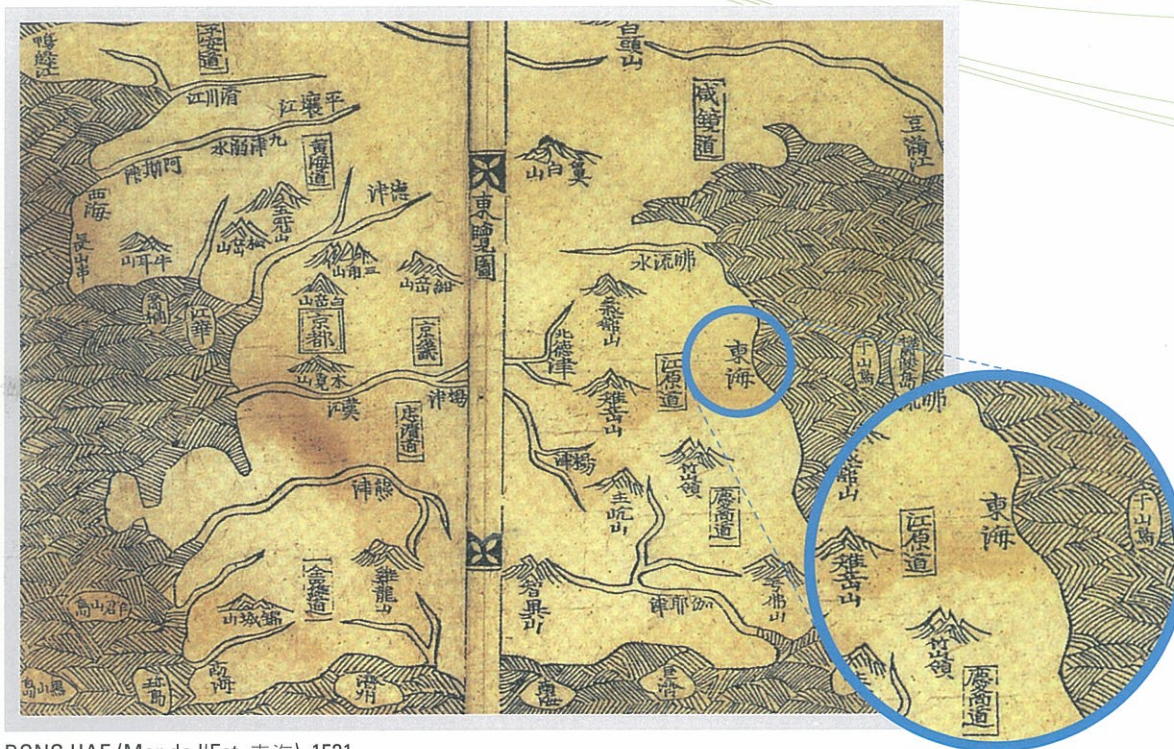
Histoire des Trois Royaumes (Samgusagi), Corée.

Cet ouvrage fondamental fait le récit de l'histoire des anciens Etats de Corée, et le nom "Mer de l'Est" y figure pour décrire les événements historiques qui eurent lieu vers l'an 59 A.C.

DONG HAE (Mer de l'Est, 東海), 414.

La stèle du roi Gwanggaeto, Corée.

Erigée par le roi Jangsu en 414 A.D., à la mémoire du roi Gwanggaeto pour son oeuvre unificatrice, la stèle porte l'inscription "Mer de l'Est".



DONG HAE (Mer de l'Est, 東海), 1531.

Carte Intégrale des Huit Provinces (Paldo Chongdo), Corée.

L'une des plus anciennes cartes de Corée, le *Paldo Chongdo*, tiré de l'ouvrage *Sinjeung Dongguk Yeoji-Seungnam* (Nouvelles données géographiques sur la Corée) porte le nom DONG HAE (Mer de l'Est).

● Joseon est le nom de la dynastie qui régna sur la Corée à partir de la fin du XIV^e siècle jusqu'au XX^e siècle.

●● Ministère des Affaires étrangères du Japon, 2003, *Genèse de la Mer du Japon*, cf. tableau N0 2.

●●● Ministère des Affaires étrangères du Japon, 2006, *Un point de vue historique sur l'usage du nom "Mer du Japon"*, p.2.

L'usage du nom "Mer de l'Est" sur les cartes coréennes remonte à l'an 1531

La *Carte des Huit Provinces de Corée* (Paldo-Chongdo, 八道總圖), parue dans le *Nouvel atlas de Corée* (Sinjeung Dongguk Yeoji-Seungnam, 新增東國輿地勝覽), compilé sur ordre royal en 1531, est la plus ancienne source cartographique, actuellement conservée en Corée, qui fasse officiellement référence à la "Mer de l'Est". Les cartes dressées ultérieurement au XVIII^e siècle font aussi clairement état de ce terme ; c'est le cas de la *Carte intégrale de la Corée* (Aguk Chongdo, 我國摠圖), parue dans les ouvrages intitulés *Cartes du monde* (Yojido, 輿地圖) et *Cartes de Joseon, du Japon et des Ryukyu* (Joseon Ilbon Yugu Gugdo, 朝鮮日本琉球國圖).

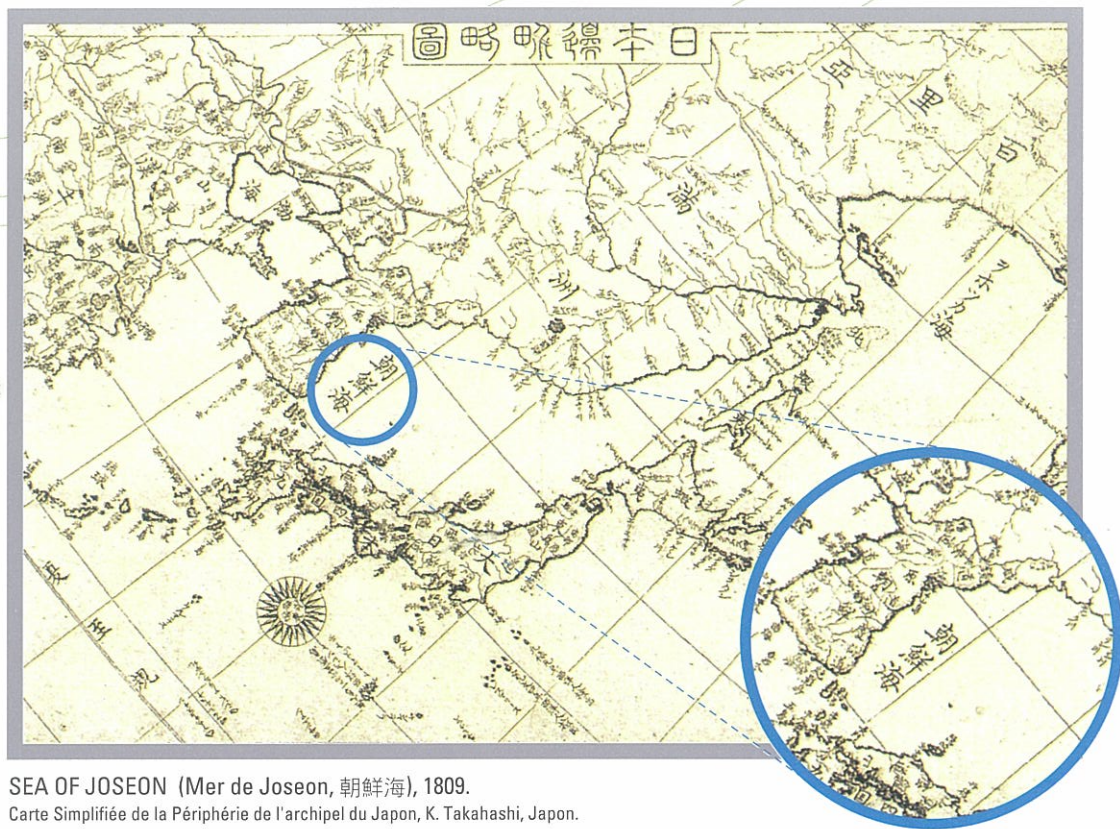
L'usage officiel du terme "Mer de Joseon" au Japon

Les annales historiques et les ouvrages de géographie compilés au Japon révèlent que l'appellation "Mer du Japon" n'apparut pas dans l'archipel avant la fin du XVIII^e siècle.● Les spécialistes japonais reconnaissent eux-mêmes que ce fut un Occidental, en l'occurrence Matteo Ricci, et non un Japonais, qui lui attribua ce nom pour la première fois en 1602●●, cette zone maritime n'ayant tout simplement pas de nom avant le

début du XVIIe siècle.

En outre, un certain nombre de documents historiques démontrent que les habitants de l'archipel utilisaient davantage l'appellation "Mer de Joseon" que celle de "Mer du Japon". Il faut attendre la parution de cartes officielles, produites sous l'égide du gouvernement japonais aux XVIIIe et XIXe siècles, pour voir apparaître l'appellation "Mer du Japon". Ces sources contredisent les arguments avancés par le gouvernement japonais selon lequel les habitants de l'archipel auraient adopté la terminologie "Mer du Japon" pour la simple raison qu'elle était déjà en usage en Occident de façon prédominante à la fin des XVIIIe et XIXe siècles.

Approximativement dix-huit cartes japonaises, parmi lesquelles la *Carte de l'Asie* (Asea Zenzu, 亞細亞全圖) dressée par Katsuragawa Hoshu en 1794, la *Carte Simplifiée de la périphérie de l'archipel du Japon* (Nihon Enkai Yakudo, 日本辺界略図) dressée par Takahashi Kageyasu en 1809, la *Nouvelle carte du monde* (Shinsei Yochi Zenzu, 新製輿地全圖) dressée par Mitsukuri Shōgoin en 1844, et le *Carte de la périphérie Nord-Ouest de l'Archipel* (Honhō Seihoku Enkaï Yakudo, 本邦西北辺界略図) de Yasuda Raishū, parue en 1850, font référence au bras de mer séparant la Corée du Japon sous le nom "Mer de Joseon". En amont de ces cartes, la *Collection de traités* (Joyak Heuichan, 條約彙纂), compilée en 1883, sous l'égide du gouvernement coréen, et réunissant l'ensemble des actes diplomatiques contractés par le Japon avec la Corée, fait également référence à ces eaux sous le nom "Mer de Joseon".



SEA OF JOSEON (Mer de Joseon, 朝鮮海), 1809.

Carte Simplifiée de la Périphérie de l'archipel du Japon, K. Takahashi, Japon.

Une des cartes dressées par le cartographe japonais Takahashi Kageyasu, publiée sous l'égide du gouvernement shogounal des Tokugawa, une première fois en 1809, puis en 1810; elle décrit la zone maritime située à l'Est de la péninsule coréenne sous le terme de Mer de Joseon (nom de la dernière dynastie coréenne) et la zone maritime longeant la côte orientale de l'archipel japonais sous le terme de "Mer du Japon".

De nombreux noms figurent sur les cartes occidentales, mais aucun d'entre eux n'est fixé à l'échelon international

Dans une brochure distribuée par le ministère japonais des Affaires étrangères, le Japon souligne que cette zone maritime fut désignée sous l'appellation "Mer du Japon" dans la *"Carte du Grand Océan ou Mer du Sud dressée pour la relation du voyage de découvertes faites par les frégates françaises la Boussole et l'Astrolabe en 1787"*^{••} de La Pérouse, et que celle-ci fut dès lors utilisée par de nombreux cartographes européens, et s'affirma sur la scène internationale à la période charnière des XVIIIe et XIXe siècles.

Le Japon établit la valeur historique de ses revendications sur un échantillon de cartes occidentales anciennes, remontant au XVIe siècle, dans l'intention de prouver que la terminologie "Mer du Japon" fut d'un usage fréquent dès le début du XIXe siècle.^{••}

Néanmoins La mention fréquente de ce terme sur les cartes occidentales anciennes ne permet pas à lui seul de justifier la position du gouvernement japonais dans la mesure où aucune terminologie ne fut adoptée avant le XIXe siècle. A cet égard, il apparaît indispensable de préciser que 72,8% (1088 sur 1495) des cartes conservées par la Bibliothèque Nationale de France et

50,1% (223 sur 445) des cartes dressées avant le XIXe siècle, aujourd'hui conservées à la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis, ne font mention d'aucune terminologie pour la zone concernée.^{•••} Cet état de fait prouve qu'il n'y eut aucun consensus international, aucune entente commune concernant le toponyme à adopter pour cette zone maritime avant le XIXe siècle. On remarquera plus particulièrement qu'aucune réglementation internationale en vue d'une standardisation des toponymes n'étant en place à l'époque, les déclarations du gouvernement japonais, lorsqu'il soutient que le terme de "Mer du Japon" était bien établi sur la scène internationale, s'avèrent sans fondement.

Une étude cartographique similaire a été entre-

prise par la Corée sur des échantillons quelque peu différents de ceux présentés par les autorités japonaises; elle démontre sans équivoque qu'une variété de noms tels que la "Mer de Corée", la "Mer de l'Est" ou la "Mer orientale" fut en usage au XVIIIe siècle. Néanmoins il faut attendre le XIXe siècle pour constater un usage plus fréquent de l'appellation "Mer du Japon" (Cf. tableau ci-dessous).

En résumé, un examen attentif des documents historiques et des cartes révèle que différents toponymes furent en usage pour la zone maritime en question jusqu'au XIXe siècle, contrairement à l'argumentation d'une appellation spécifique bien établie et internationalement reconnue.

Comparaison de statistiques concernant les toponymes enregistrés sur les cartes anciennes

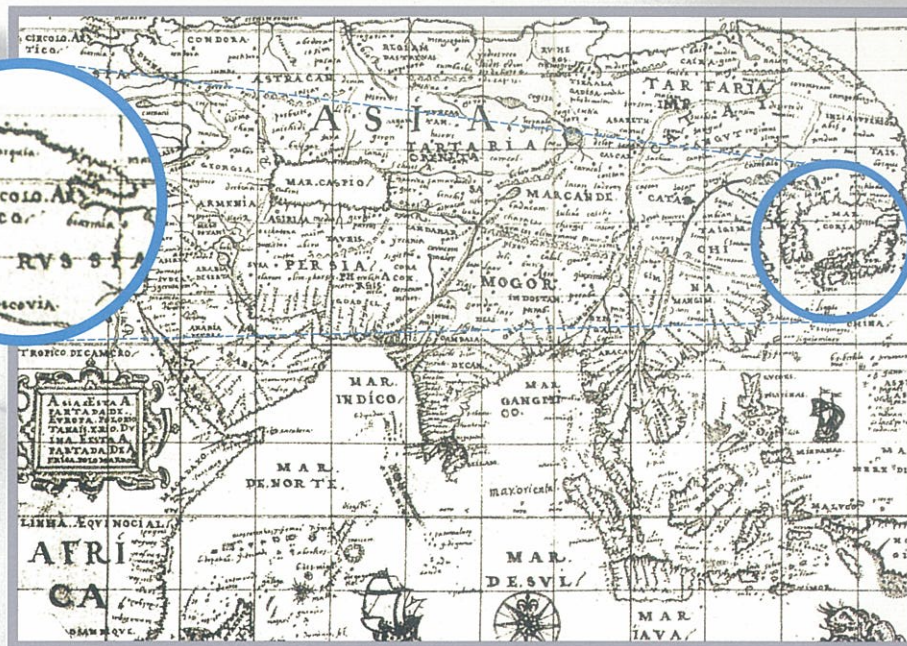
	Statistiques coréennes ¹⁾					Statistiques japonaises ²⁾				
	1500	1600	1700	1800	Total	1500	1600	1700	1800	Total
Mer de Corée										
Mer de l'Est	-	39	341	60	440	5	29	165	107	306
Mer orientale										
Mer du Japon	-	17	36	69	122	1	16	70	1312	1,399
Divers ³⁾	29	69	90	12	200	5	56	39	67	167
Total	29	125	467	141	762	11	101	274	1486	1872

Notes 1) Résultats de l'étude portant sur les cartes et les atlas anciens conservés par la Bibliothèque Nationale du Royaume-Uni, la bibliothèque de l'université de Cambridge, la collection de cartes sur l'Asie conservée par la section des études extrême-orientales de la bibliothèque de l'université de Southern California, la section géographie et cartes de la Bibliothèque du Congrès Américain, la Bibliothèque Nationale de Russie et la Bibliothèque Nationale de France.
2) Résultats de l'étude portant sur les cartes anciennes et les atlas conservés par la Bibliothèque Nationale du Royaume-Uni, la

bibliothèque de l'université de Cambridge, la Bibliothèque Nationale de France et la Bibliothèque du Congrès Américain,
3) Autres noms comprenant la Mer de Chine, des appellations conjointes et autres toponymes indéterminés,
Sources Ministère coréen des Affaires étrangères et du Commerce, 2004, Mer de l'Est: un nom en usage depuis deux millénaires (brochure); Ministère des Affaires étrangères du Japon, 2006, *Un point de vue historique sur l'usage du nom (Mer du Japon)* (brochure).

• Ibid., p. 15 à 17. •• Ibid., p.33 à 35.

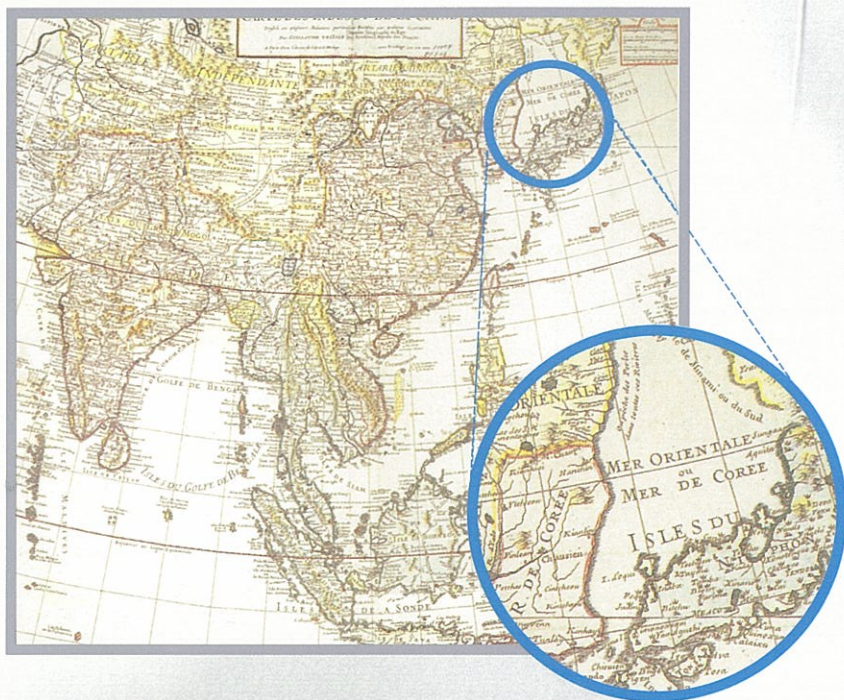
••• Ministère des Affaires étrangères du Japon,
<http://www.mofa.go.jp/policy/maritime/japan/index.html>



MAR CORIA (Mer de Corée), 1615.

Carte de l'Asie (*Portugalia Monumenta Cartographica*) Vol. IV
Manoel Godinho De Eredia (1563-1623), Portugal.

Cette carte de l'Asie, dressée par le cartographe portugais, Manoël Godinho De Eredia, devint la première carte d'origine européenne, publiée au cours de la période des grandes expéditions qui allaient permettre aux cartographes du monde d'identifier le nom de la zone maritime concernée sous le nom MAR CORIA (Mer de Corée)



MER ORIENTALE, MER DE COREE, 1705.

Carte des Indes et de la Chine, Guillaume de l'Isle, France.

Les cartes dressées par Guillaume de l'Isle, reconnues pour leur grande qualité, font usage d'une terminologie standardisée. Ces cartes sont également connues pour l'usage conjoint des noms MER ORIENTALE et MER DE COREE.

La Mer du Japon, une appellation ni établie ni reconnue

La Mer du Japon n'est pas un toponyme établi

Comme il vient d'être expliqué dans la présente brochure, jusqu'à la fin du XIXe siècle, il est fait référence au bras de mer séparant la péninsule coréenne de l'archipel du Japon sous diverses appellations. Il faut attendre la parution de l'ouvrage " Limites des océans et des mers" en 1929, pour voir la "Mer du Japon" passer largement en usage au XXe siècle.

L'OHI, fondé en 1919, avec la parution de l'ouvrage " Limites des océans et des mers : S-23", publié en 1928, marquera le point de départ d'une volonté internationale que les limites et les noms des mers et des océans soient fixés. A cet effet, en 1929, les Etats membres de l'OHI approuvèrent ladite publication où figurait la seule terminologie de "Mer du Japon" ; et c'est notamment au compte de cette publication que le terme commença à être largement utilisé. Ce toponyme fut donc adopté à une époque où la Corée ne pouvait faire entendre sa voix puisqu'elle était soumise à l'occupation japonaise et, par voie de conséquence, dans l'impossibilité d'agir

en pays indépendant.*

Néanmoins il devrait être porté à la connaissance de tous que la Corée n'a jamais approuvé le terme « Mer du Japon ». Malheureusement le Gouvernement coréen n'eut pas la moindre opportunité de revendiquer la légitimité du terme « Mer de l'Est » sous l'occupation japonaise, de 1910 à 1945, ni même durant la période tragique de la Guerre de Corée, de 1950 à 1953, mais les efforts déployés depuis la péninsule par différentes organisations non gouvernementales et autres cercles académiques, afin de faire reconnaître l'usage de l'appellation "Mer de l'Est", furent constants.

La Corée dut attendre l'année 1991 pour figurer parmi les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies, et porter cette question à l'attention de la communauté internationale. Au cours des quinze dernières années, le gouvernement coréen a entrepris sans relâche des efforts afin d'attirer l'attention internationale sur la légitimité de l'usage du nom "Mer de

• Lorsque la seconde édition de *Limites des Océans et des Mers*, parue en 1937, la Corée était toujours occupée par le Japon. La troisième édition parut en 1953, avant la fin de la guerre de Corée. Et lorsque la Corée rejoint l'OHI en 1957, il était déjà trop tard pour que le gouvernement coréen puisse faire entendre sa voix sur la question.



l'Est". Et la communauté internationale reconnaît aujourd'hui l'existence de l'antagonisme coréano-japonais sur la question en souhaitant qu'une issue constructive soit trouvée au terme de négociations bilatérales.

Les Nations Unies n'ont pas reconnu le toponyme "Mer du Japon"

Le gouvernement japonais campe sur ses positions en affirmant que les Nations Unies ont reconnu la "Mer du Japon" comme unique toponyme officiel pour cette zone maritime sur la base d'une lettre rédigée par le secrétaire des Nations Unies, en date de mars 2004. Selon les représentants japonais, " le Secrétariat des Nations Unies clarifie sa position en faisant observer que l'usage du seul terme de "Mer du Japon" prévaut et que l'appellation conjointe, en contrevenant à l'usage actuel, nuit à la neutralité des Nations Unies." Il n'en

faut pas plus au gouvernement japonais pour conclure que le toponyme "Mer du Japon" a été officiellement reconnu par les Nations Unies.

Contrairement aux déclarations officielles des autorités japonaises, le secrétariat des Nations Unies s'est clairement exprimé sur la question dans une lettre adressée au représentant permanent de la République de Corée, en déclarant : *"le Secrétariat des Nations Unies estime, en l'absence d'un accord international sur la standardisation du toponyme concerné, que l'usage du nom le plus répandu et le plus généralement reconnu ne cause aucun tort à la position des États membres, quels qu'ils soient, sur la question d'une appellation particulière, et n'implique aucunement une expression d'opinion de la part dudit Secrétariat. Il va sans dire que l'usage par le Secrétariat d'un toponyme fondé sur l'usage précité ne saurait causer aucun tort aux négociations voire aux accords à conclure par les parties concernées, et ne saurait être interprété au profit de la*

défense voire d'une prise de position envers l'une ou l'autre des deux parties ; enfin qu'il ne saurait en aucune manière être invoqué par l'une de ces parties en faveur de telle position particulière en la matière."

Cette lettre démontre que l'argumentation du Japon selon lequel les Nations Unies auraient officiellement donné leur aval à l'usage du toponyme "Mer du Japon" est nulle et non-avenue. Le secrétariat des Nations Unies a souligné qu'il maintenait sa position concernant l'usage prédominant du seul terme de "Mer du Japon", mais que cet usage ne saurait être interprété comme un soutien ou une prise de position en faveur du Japon concernant la terminologie à adopter pour cette zone maritime. Par ailleurs, la lettre précitée établit la preuve que le secrétariat des Nations Unies s'oppose au mauvais usage de sa neutralité au seul avantage du Japon dans le litige qui l'oppose à la Corée quant au toponyme approprié à adopter pour ladite zone maritime.

Un nom conforme aux principes toponymiques

Il existe différentes méthodes pour nommer les mers et les océans

Dans une brochure publiée par le ministère japonais des Affaires étrangères*, Le Japon déclare que " la méthode la plus fréquemment utilisée pour nommer les zones maritimes séparées par un océan, consiste à utiliser le nom du plus important archipel voire de la plus importante péninsule séparant ladite zone maritime dudit océan". Il cite pour exemples la "Mer du Japon", la "Mer d'Andaman", le "Golfe de Californie" et la "Mer d'Irlande".

Néanmoins il existe de nombreux autres cas de zones maritimes dont l'appellation fut établie en fonction de principes différents de ceux évoqués par le Japon. A titre d'exemple, la "Mer d'Okhotsk" dont le nom est emprunt à une ville russe, et non aux Kouriles qui la séparent du Pacifique. Par ailleurs la zone maritime située au nord-ouest des Aléoutiennes porte le nom de "Mer de Béring " d'après le nom de l'explorateur danois, Vitus Bering, qui fut le premier européen à la

découvrir, et non celui de "Mer des Aléoutes". De la même manière, la zone maritime située au nord du continent européen, porte le nom de "Mer du Nord" et non celui de "Mer d'Angleterre", en dépit du fait qu'elle soit séparée de l'Atlantique par les îles britanniques.

Il existe manifestement plusieurs façons de choisir le nom d'une zone maritime, telle que la prise en considération de la situation de ladite zone vis-à-vis d'un continent, du pays ou de la ville la plus proche du littoral concerné ; il s'agit parfois du nom de l'explorateur qui l'a découverte, voire d'une caractéristique comme la couleur des eaux concernées. A la lumière de ces explications, l'argument d'un usage généralisé, ne prenant aucun compte de la variété des méthodes appliquées pour baptiser les zones géographiques, est inapproprié et pourrait entretenir un malentendu.

● Ministère des Affaires étrangères du Japon, 2006, op. cit., p. 31 & 32.

●● Dr David Munro, 2004, *La standardisation des noms géographiques : parvenir à l'impossible?* rapport présenté lors de la dixième session du colloque sur la standardisation des noms de zones maritimes, tenue à la Cité Internationale Universitaire de Paris, du 4 au 6 novembre 2004.



L'appellation utilisée par les populations riveraines devrait se voir accorder la plus haute priorité

D'après le Dr David Munro, un spécialiste britannique en toponymie, les noms géographiques reflètent la perception des peuples riverains d'un lieu donné, un moyen de communication et de référence.** Lorsqu'un toponyme fait partie intégrante de la vie du peuple qui l'utilise, la pratique générale consiste à accorder la plus haute priorité aux appellations adoptées par les populations locales afin de décider d'un toponyme pour l'usage international.

L'appellation "Mer de l'Est" est utilisée par 75 millions de Coréens, et cette pratique remonte à 2 000 ans. La légitimité du nom Donghae (Mer de l'Est) se fonde sur de nombreux contes, légendes, chants et documents historiques. La "Mer de l'Est" ne puise pas ses sources aux seules données géographiques, elle émane de l'Histoire. Or le Japon reconnaît avoir adopté l'appellation "Mer du Japon" après 1850, dans la mesure où son

usage se généralisait en Occident, et non pour lui-même.

Bien que l'appellation "Mer de Corée" figure sur plusieurs cartes occidentales anciennes, le gouvernement coréen demande que celle de « Mer de l'Est » soit utilisée et reconnue par la communauté internationale en fonction d'un usage autochtone riche de 2000 ans d'Histoire.

Pour une appellation conjointe avant accord

Une appellation conjointe, solution intermédiaire en attendant un accord fixant le toponyme commun

Parvenir à un accord sur un toponyme commun, lorsqu'il s'agit d'une zone maritime bordant plusieurs pays, est manifestement une tâche difficile et sensible, car ce nom reflète la culture, l'histoire et l'identité des peuples qui en occupent le littoral. L'usage conjoint des différents toponymes parus dans "Limites des océans et des mers : S-23", toujours publié, étant prouvé, on remarque deux cas d'usage conjoint dans la première édition, quatre cas dans la seconde, cinq cas dans la troisième, et enfin trois cas dans la version finale non publiée de 2002. * Ces données manifestent une volonté exprimée par la communauté internationale de respecter les toponymes autochtones utilisés par les différents fonds linguistiques et culturels des régions concernées.

La zone maritime bordant le littoral oriental de la péninsule coréenne s'étendant aux eaux territoriales et aux zones économiques exclusives (ZEE) de la Corée du Sud, de la Corée du Nord, du Japon et de la Russie, il

serait inapproprié de nommer cette zone en fonction des critères énoncés par un seul pays alors que la souveraineté et la juridiction des trois autres s'y trouvent impliquées. En outre, c'est à la communauté internationale qu'il incombe de considérer les toponymes en usage dans les pays concernés par une zone maritime commune si les pays concernés y font différemment référence.

Les organisations internationales concernées recommandent un usage conjoint lorsque les pays concernés ne parviennent pas à un accord sur un usage unique. La résolution technique A.4.2.6 de l'OHI et la résolution III/ 20 des Nations Unies sur la standardisation des noms géographiques en sont les meilleurs exemples.

• Exemples de noms donnés conjointement dans la 1ère édition de *Limites des océans et des mers, S-23* : Mer du Groenland (Mer de Norvège), Mer de l'Archipel (Mer Égée)/ exemples de noms donnés conjointement dans la seconde édition: Mer du Groenland (Mer de Norvège), Mer de Laptev (Mer de Nordenskjöld), Mer d'Andaman (Golfe de Burma), Mer de l'Archipel (Mer Égée)/ Exemples de noms donnés conjointement dans la troisième édition: Mer de Laptev ou Mer de Nordenskjöld, Golfe d'Iran ou Golfe Persique, Mer des Baléares ou Golfe Ibérique, Mer d'Andaman ou Golfe de Burma, Mer Égée (Mer de l'Archipel)/ exemples de noms donnés conjointement dans la quatrième édition (Version finale non-publiée): La Manche (English Channel), Pas-de-Calais (Dover Strait), Golfe de Gascogne (Bay of Biscay).



La Corée favorable à un accord pour une appellation commune

Conformément aux résolutions de l'OHI et des Nations Unies sur la standardisation des noms géographiques, la Corée suggère d'utiliser conjointement les deux termes "Mer de l'Est" et "Mer du Japon", en attendant la conclusion d'un accord portant sur l'usage d'un toponyme commun. Depuis 2002, la Corée a participé à cinq réunions bilatérales afin d'ouvrir un dialogue constructif dans l'intention d'aboutir à un accord. En dépit des efforts fournis, le Japon s'est contenté de répondre avec indifférence aux ouvertures coréennes en soulignant que le seul usage du terme "Mer du Japon" était acceptable.

Deux questions se posent : les éditeurs de cartes du monde entier adhèrent-ils à l'usage unique du terme "Mer du Japon" pour les mêmes raisons que le Japon? Si tel est le cas, cette position peut-elle être justifiée par le fait que ce nom fut largement en usage au XXe siècle?

RESOLUTIONS TECHNIQUES DE L'OHI A.4.2.6 (1974)

Il est recommandé que lorsque deux voire plusieurs pays partagent une zone géographique donnée (une baie, un détroit, un chenal ou un archipel) sous des noms différents, ils s'efforcent de trouver un accord pour adopter un toponyme unique. Si leurs langues officielles sont différentes et qu'ils ne peuvent se mettre d'accord sur une forme commune, il est recommandé que la transcription du toponyme dans chacune de ces langues soit acceptée pour les cartes et publications, exception faite des cartes à petite échelle qui, pour des raisons techniques ne peuvent suivre ce procédé ; à titre d'exemple : English Channel/La Manche.

RÉSOLUTIONS DES NATIONS UNIES SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES III/20 (1977)

Noms des zones géographiques s'étendant au-delà d'une souveraineté unique

⟨La Conférence.

⟨Considérant la nécessité d'une standardisation internationale des zones géographiques qui se trouvent sous la souveraineté de deux voire plusieurs pays,

⟨1. Recommande, lorsque des pays partagent une zone géographique sous différents noms, qu'ils s'efforcent, dans la mesure du possible, de trouver un accord visant à adopter un seul nom pour la zone concernée ;

⟨2. Recommande en outre, lorsque des pays partageant une zone géographique donnée ne parviennent pas à trouver un accord sur un toponyme commun, qu'il soit selon la règle générale en cartographie internationale d'adopter conjointement le toponyme en usage dans chacun des pays intéressés. La mesure consistant à n'adopter qu'un voire plusieurs des toponymes en excluant systématiquement les autres serait aussi inconsistante dans le principe qu'inefficace dans la pratique. Seules des raisons techniques peuvent rendre parfois nécessaire, notamment dans le cas de cartes à petite échelle, de renoncer à utiliser certains toponymes correspondant à l'une ou l'autre des langues considérées.⟩

Le toponyme en usage aujourd'hui

Les cartes mondiales changent

De nombreux cartographes éminents ainsi que la presse internationale reconnaissent la validité du terme "Mer de l'Est" et s'éloignent du seul usage du terme "Mer du Japon" au profit d'un usage conjoint voire, dans certains cas, du terme "Mer de l'Est". Ces tendances révèlent une prise de conscience du fait que l'appellation "Mer du Japon" n'est pas fermement établie, et que le monopole de son usage reste problématique ; elles sous-entendent une compréhension et un soutien grandissants à l'usage du terme "Mer de l'Est" au sein de la communauté internationale.

Le Japon reconnaît que de nombreuses compagnies importantes dans le monde de la cartographie ont abandonné l'usage d'un toponyme unique au profit d'un usage conjoint. En octobre 2000, le ministre des Affaires étrangères du Japon lançait une étude intéressante sur un échantillon de 392 cartes couvrant un éventail de 60 pays, exceptions faites des cartes en provenance de la Corée du Sud, de la Corée du Nord et du Japon. Le résultat de cette étude démontra que sept d'entre elles, soit 2,8% de l'échantillon concerné, avaient opté pour une appellation conjointe. Néanmoins une étude supplémentaire menée en octobre 2005 sous l'égide dudit ministère, et portant sur un échantillon de 116 cartes commerciales en provenance de 61 pays, révéla que le nombre de cartes, portant conjointement les deux toponymes, avait augmenté de 18,1%. Une dernière étude devait couvrir un échantillon de manuels et de cartes scolaires, soit un total de 331 cartes en provenance de 67 pays ; elle révéla que le nombre de cartes où figuraient conjointement la "Mer de l'Est" et la "Mer du Japon" avait augmenté de 10,8 %.

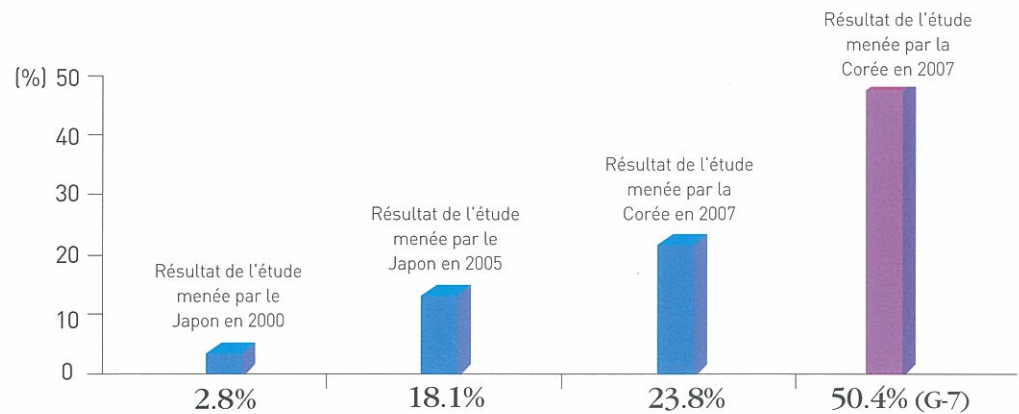
De février à mars 2007, le gouvernement coréen a mené une étude parallèle portant sur un échantillon de 353 cartes en provenance de 75 pays parmi lesquels 63 nations reconnues pour leur production cartographique* ; l'échantillon porta sur des cartes largement en usage dans chacun de ces pays, et correspondant à des cartes dressées aussi



bien par des institutions gouvernementales que privées (9 manuels et 37 cartes scolaires). Les résultats de cette étude ont révélé que l'usage conjoint était adopté à hauteur de 23,8%, l'usage unique du terme "Mer du Japon" à 74,2%, 2% des documents étudiés ne comportant aucune terminologie.

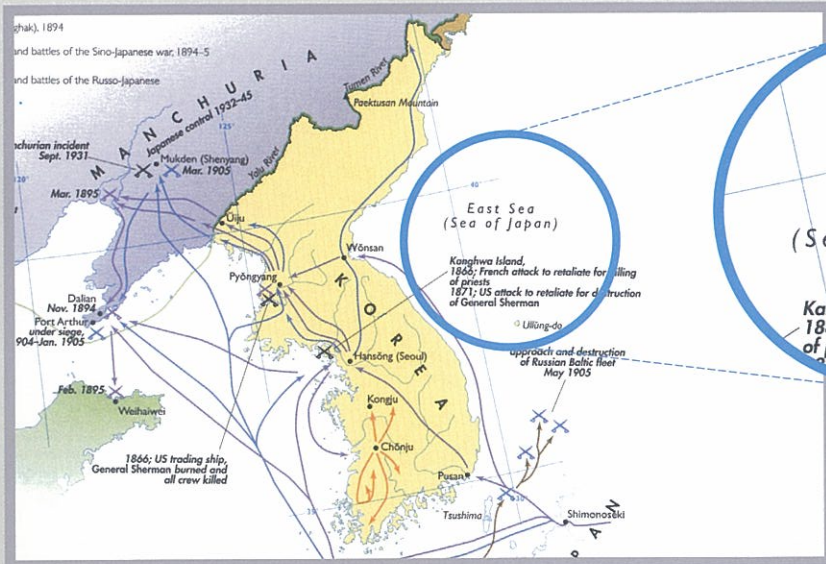
Prises dans son ensemble, cette étude prouve que le pourcentage des cartographes mentionnant le toponyme "Mer de l'Est" a augmenté rapidement puisqu'il est passé de 2,8% en 2000 à 18,1% en 2005, pour atteindre 23,8% en 2007. L'attention est plus particulièrement retenue par le fait que les cartographes des pays membres du G-7 (à l'exception du Japon), produisant la majeure partie des cartes mondiales, optent désormais pour un usage conjoint des deux termes dans 50,4% des cas, et confirment ainsi la forte augmentation de l'usage du toponyme "Mer de l'Est" sur le plan international.

Augmentation de la mention conjointe "Mer de l'Est / Mer du Japon" sur les cartes mondiales

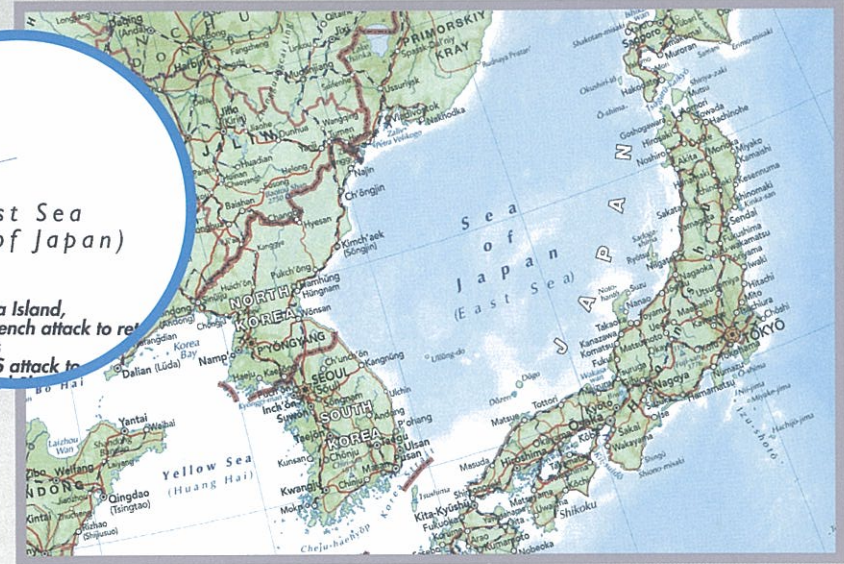


Sources : Ministère des Affaires étrangères du Japon, 2002, *Mer du Japon* (brochure) ; Ministère des Affaires étrangères du Japon, 2006, *Un point de vue historique sur l'usage du nom "Mer du Japon"* (brochure) ; Ministère des Affaires étrangères et du Commerce de Corée, 2007.

● Pays concernés par l'étude: Afghanistan, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Biélorussie, Belgique, Bolivie, Brésil, Sultanat de Brunéi, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, République tchèque (ou Tchéquie), Danemark, République dominicaine, Le Salvador, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Koweït, Liban, Malaisie, Mexique, Maroc, Myanmar, Népal, Hollande, Nouvelle Zélande, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Russie, Arabie Saoudite, Serbie et Monténégro, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Syrie, Taïpei, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Ouzbékistan, Viêt Nam et Zimbabwe.



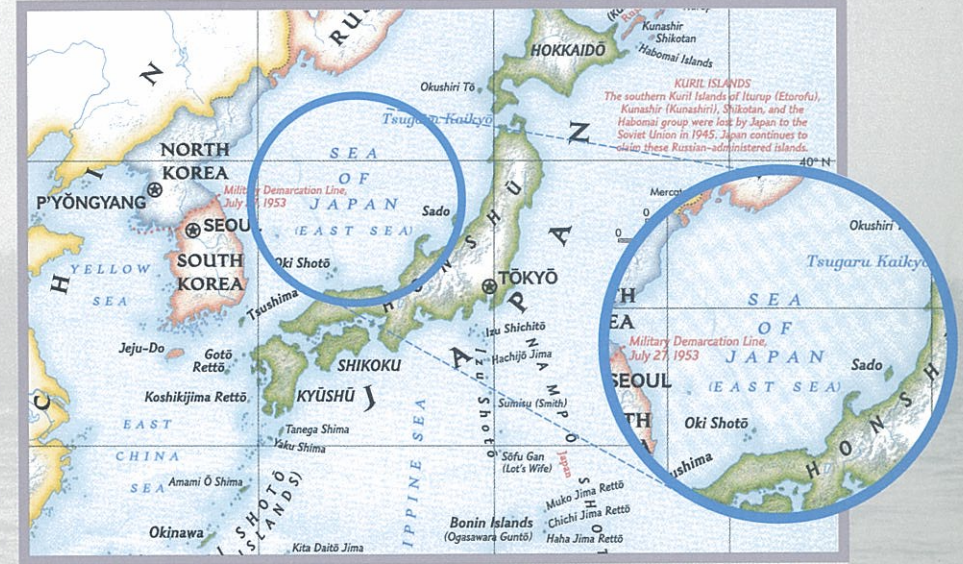
The TIMES Complete History of the World (Histoire intégrale du monde), 6eme édition, Times Books, 2004.



COLLINS World Atlas Complete Edition (Atlas intégral du monde), Collins, 2006.



Atlas des Philippines et du monde, National Book Store, 2006.



Atlas mondial des références familiales, seconde édition, National Geographic, 2007.



Un toponyme pour le futur

Deux noms, une seule zone maritime

Afin de maintenir un dialogue ouvert avec le Japon, la Corée ne réclame ni l'usage unique du terme "Mer de l'Est" ni le mépris du nom "Mer du Japon", utilisé par 130 millions de Japonais, mais le respect et la reconnaissance d'un terme en usage depuis 2000 ans, et toujours utilisé par 75 millions de Coréens.

Par voie de conséquence, le gouvernement coréen fait appel à la communauté internationale afin que l'usage conjoint des deux toponymes, "Mer de l'Est" et "Mer du Japon", soit retenu en attendant que les négociations bilatérales permettent d'établir un accord

sur un toponyme acceptable pour les deux parties. Au regard des nombreuses questions historiques et politiques sensibles qui opposent la Corée et le Japon, la mention conjointe des deux toponymes sur les cartes internationales pourrait servir de tremplin à l'ouverture d'un débat gagnant-gagnant pour le futur.

